

# Henri Leroy évincé de la présidence du syndicat de la Siagne

**H**enri Leroy versus Jacques Varrone : les élections au sein du syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents (SISA) ont mis sur le ring le président sortant, vice-président du conseil général, maire de Mandelieu et le maire d'Auribeau-sur-Siagne. Le combat n'a duré que le temps d'un KO au premier round pour Henri Leroy avec un score sans appel de 12 voix pour le challenger et 7 pour le détenteur du titre.

## Le prix de la discorde avec Cannes

Chacun des candidats avait, en préambule, exposé ses raisons pour diriger un syndicat regroupant 14 communes autour de la prévention des inondations. Le sortant, à travers un historique (*voir notre encadré ci-dessous*), a rappelé qu'après avoir commencé les travaux par le haut, il fallait maintenant mettre en



Le nouveau bureau syndical, sans Henri Leroy, à l'issue de l'élection.

(Photo J. O.)

sécurité les communes de la basse vallée dont La Roquette, Cannes et Mandelieu.

La gestion passée, efficace, l'expérience du dossier, certaine, n'ont

pas été suffisantes pour contrebalancer les tensions perçues par tous entre Cannes et Mandelieu et les tensions que cela a impliqué dans le SISA.

La majorité a donc choisi d'entendre la « voix de l'apaisement » de Jacques Varrone. Ce dernier rappelant en outre que sa commune avait joué les précurseurs dans le domaine des alertes de crue, qu'il maîtrisait aussi parfaitement le dossier et qu'il était positif pour le syndicat d'avoir à la présidence un représentant du Pôle Azur Provence. Il affirmait sa volonté de « travailler au service de toutes les communes et d'être l'animateur de la cause publique ».

Il a donc été suivi et le désaveu n'a pas été très facile pour Henri Leroy qui, immédiatement après le vote, a quitté la séance, sans claquer la porte, mais c'était tout comme... Contacté par notre rédaction, il n'a pas souhaité commenter cette éviction.

Le nouveau président a ensuite fait procéder au vote des vice-présidents : Jean-François Tonner (Cannes), François Reyne (Pôle Azur Provence), Sylvie Raffin-Callot (Escragnoles) et Jean Marche (Mandelieu).

Pour la commission d'appel d'offres dont le rôle est important eu égard aux gros chantiers restant à entreprendre les titulaires sont Jean Marche, Jean-François Tonner, Gilbert Pibou (Pégomas), André Roatta (La Roquette) et François Reyne. Les suppléants sont Hervé Sausse (Mouans-Sartoux), Michel Silvy (Saint-Vallier), Jacques Hasdenteufel (Peymeinade), Yvette Fouga (Pôle Azur Provence), Sylvie Raffin-Callot.

## 30 millions d'euros pour sécuriser la vallée

**Issu d'un syndicat de quatre communes de la basse vallée de la Siagne**, le SISA s'est véritablement constitué en s'élargissant après les inondations de 1994 pour inclure Auribeau et les communes du canton de Saint-Vallier. Mais il a véritablement fallu que le Gard et l'Hérault soient touchés pour qu'en 2004, Roselyne Bachelot décide de lancer un plan de lutte contre les inondations. Et il a fallu aussi tout le poids d'une action politique concertée, menée par Henri Leroy, la députée Michèle Tabarot et le maire de Cannes Bernard Brochand pour arriver à faire reconnaître le dossier Siagne parmi les priorités et obtenir des financements de l'État pour des travaux de mise

en sécurité évalués à 30 millions d'euros. Chantier qui est donc subventionné par l'état (22 %), le conseil général (30 %), le conseil régional (20 %), et l'Agence de l'Eau (1 %). Les communes paient quant à elles l'équivalent de 3,62€/habitant pour Cannes, 6,62€/habitant pour le Pôle Azur Provence et 15,74€/habitant pour Mandelieu. Les communes du haut pays participent uniquement au financement dans une limite prédéfinie de 150 000€/an maximum, car elles n'ont pas de travaux à réaliser et sont entrées dans le SISA par solidarité et pour une logique de bassin versant.

J. O.

JOËLLE OLIVERO